

ANNEXE 3: TABLEAU RAPPORT COMPTABLE ET FONCTIONNEMENT D'UN PROJET TERMINE (Décompte final < 10 ans).

Année de la convention faisabilité	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Décompte final	
			Montant	Date approbation par la RW
2013	PCDR classique ~~PDR 2000-2006~~ ~~Phasing out objectif 1 2000-2006~~ ~~PwDR 2007-2013¹~~ ~~PwDR 2014-2020 : Mesure 7.4~~	<i>Ellemelle : Eco-Construction d'une Maison de village « L'Aurore » et aménagement de ses abords</i>	€ 1.434.735,90 Tous frais compris (TVA, architecte, révision)	Le décompte final ne nous est pas encore parvenu

Etat du patrimoine :

Le bien est-il toujours propriété communale ?	Oui	Non
Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous		
Date d'approbation ou de demande d'approbation par le/la Ministre de l'acte de vente		
Montant de la vente		
Modalités de réaffectation du montant de la vente		

Le bien est-il loué ?		Oui	Non
Si le patrimoine est loué ² à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.			
Date d'approbation de la convention de location par le/la Ministre (article 3 de la convention)			
Recettes et charges			
Recettes générées par l'exploitation du patrimoine	Recettes	Montant annuel	21.104,25 €

¹ Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises

² Il s'agit de location permanente du patrimoine de type logements, ateliers ruraux.

Charges liées à l'exploitation du patrimoine	Electricité, eau, entretien, salaire, emprunt...	Montant annuel	38.404,68 €
Bénéfices ³ = recettes moins charges		Montant	-17.300,43 €
Réaffectation des bénéfices	Néant		

Fonctionnement du projet et utilisation du bien ⁴	
Description des types d'activités menées dans le cadre du projet	Manifestations privées et communales diverses et festives: repas communal, mariages, baptêmes...
	Activités sportives et culturelles, conférences organisées par les associations privées, communales, intercommunales, telles : Les Foyons, PCS, CCCA, Police, Teignouse...
Impact des activités (emploi, attractivité, inclusion sociale, promotion...)	Ouverture du village vers tous ses habitants par l'organisation d'activités par l'ASBL « Les Foyons » d'Ellemelle. Inclusion des diverses classes sociales de notre population par la mise en place d'activités variées. L'impact sur l'emploi n'est pas négligeable, la commune a engagé une personne à mi-temps pour gérer l'organisationnel de nos deux salles sans compter le personnel pour le nettoyage et tous métiers qui gravitent autour des activités organisées.

³ En cas de bénéfices, la commune s'engage à réaffecter ceux-ci vers d'autres projets ou actions du PCDR et établit une déclaration sur l'honneur en ce sens.

⁴ A titre d'exemple

Ateliers ruraux : type d'entreprise, impact sur la création d'emploi, ...

Maisons de village : nature et fréquence des manifestations et activités menées, participation, création de nouvelles associations, effet sur la dynamique de la population résidentielle de la commune, ...

Maison multiservices : nature des services mis à disposition et des activités, fréquentation, emplois créés

Espace publics de convivialité : lieu d'activités de manifestations, attractivité de la commune et création indirecte d'emploi/ de nouvelles activités (commerce,...)

M7.4 du PwDR 2014-2020 : Construction d'espaces multifonctionnels, modulables et polyvalents : l'occupation du bien, le fonctionnement du projet, les actions déployées, les résultats acquis, bâtiment non exploité à des fins commerciales, diversité des activités (3 activités /4 secteurs : socio récréatif, culturel, service, promotion des ressources locales) et l'état actualisé des indicateurs obligatoire et de suivi mentionnés au point 15.2 de l'AM d'octroi

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Décompte final	
			Montant	Date approbation par la RW
	PCDR classique ~~PDR 2000-2006~~ ~~Phasing out objectif 1 2000-2006~~ ~~PwDR 2007-2013⁵~~ ~~PwDR 2014-2020 : Mesure 7.4~~	Aménagement d'une maison de l'Entité dans l'ancien moulin situé rue « Aux Oies ».	€ 1.681.147,04 € (TVA, archi, révision)	La date d'approbation ne nous est pas encore parvenue.

Etat du patrimoine :		
Le bien est-il toujours propriété communale ?	Oui	Non
Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous		
Date d'approbation ou de demande d'approbation par le/la Ministre de l'acte de vente		
Montant de la vente		
Modalités de réaffectation du montant de la vente		

Le bien est-il loué ?		Oui	Non
Si le patrimoine est loué⁶ à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.			
Date d'approbation de la convention de location par le/la Ministre (article 3 de la convention)			
Recettes et charges			
Recettes générées par l'exploitation du patrimoine	Location	Montant annuel	23.424,30 €
Charges liées à l'exploitation du patrimoine	Electricité, eau, salaire,.....	Montant annuel	35.216,03€

⁵ Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises

⁶ Il s'agit de location permanente du patrimoine de type logements, ateliers ruraux.

Bénéfices ⁷ = recettes moins charges		Montant annuel	-11.791,73€
Réaffectation des bénéfices	Néant		

Fonctionnement du projet et utilisation du bien ⁸	
Description des types d'activités menées dans le cadre du projet	Manifestations privées et communales diverses et festives: repas communal, mariages, baptêmes....
	Activités sportives et culturelles, conférences organisées par les associations privées, communales, intercommunales, telles : PCS, CCCA, Police, Teignouse...
Impact des activités (emploi, attractivité, inclusion sociale, promotion...)	Lieu de rencontres, d'informations, développement culturel et de création d'événements. Inclusion des diverses classes sociales de notre population par l'organisation d'activités variées. L'impact sur l'emploi n'est pas négligeable, la commune a engagé une personne à mi-temps pour gérer l'organisationnel de nos deux salles sans compter le personnel pour le nettoyage et tous métiers qui gravitent autour des activités organisées.

⁷ En cas de bénéfices, la commune s'engage à réaffecter ceux-ci vers d'autres projets ou actions du PCDR et établit une déclaration sur l'honneur en ce sens.

⁸ A titre d'exemple

Ateliers ruraux : type d'entreprise, impact sur la création d'emploi, ...

Maisons de village : nature et fréquence des manifestations et activités menées, participation, création de nouvelles associations, effet sur la dynamique de la population résidentielle de la commune, ...

Maison multiservices : nature des services mis à disposition et des activités, fréquentation, emplois créés

Espace publics de convivialité : lieu d'activités de manifestations, attractivité de la commune et création indirecte d'emploi/ de nouvelles activités (commerce,...)

M7.4 du PwDR 2014-2020 : Construction d'espaces multifonctionnels, modulables et polyvalents : l'occupation du bien, le fonctionnement du projet, les actions déployées, les résultats acquis, bâtiment non exploité à des fins commerciales, diversité des activités (3 activités /4 secteurs : socio récréatif, culturel, service, promotion des ressources locales) et l'état actualisé des indicateurs obligatoire et de suivi mentionnés au point 15.2 de l'AM d'octroi

ANNEXE 4 : RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL ET DE SES GT

Année de l'installation de la CLDR	Année d'approbation du Règlement d'ordre intérieur	Dernière date de la modification de composition de la CLDR ⁹	Dernière date de modification du Règlement d'ordre intérieur ¹⁰
2009	2009	2019	2023
Date des réunions de CLDR et Groupes de Travail durant l'année écoulée ¹¹	6/02/2024 30/09/2024 	Nombre de présents	12 personnes 12 personnes
Réflexion sur l'opération de développement rural			
	Le PCDR de la commune d'Ouffet est désormais terminé mais des projets sont toujours en cours. Le premier concerne l'aménagement de logements tremplins et le second concerne la mobilité douce. Une nouvelle ODR est en cours et débutera dès que possible (janvier 2025) Pour cette année 2024, moins de 4 réunions se sont tenues car le PCDR est clôturé et qu'il n'était pas nécessaire de rassembler les membres au vu du peu d'informations à communiquer à ces derniers.		
Propositions de projets à entreprendre			
~~Numéro fiche projet~~			
~~Intitulé du projet~~			
~~Priorité du projet~~			
~~Calendrier d'exécution~~			

⁹ Merci de joindre en annexe la délibération du conseil communal approuvant la modification de la composition de la CLDR (si changement <50% pendant l'année écoulée). Dans le cas d'un changement de composition de plus de 50%, merci d'utiliser le formulaire 3 disponible sur le guichet des pouvoirs locaux.

¹⁰ Merci de joindre en annexe le ROI approuvé accompagné de la délibération du conseil communal (si changement pendant l'année écoulée).

¹¹ Merci de joindre en annexe les PV des réunions de la CLDR et GT. Si moins de 4 réunions ont été organisées sur l'année, merci de fournir une justification.

Groupement Régional Economique
Ourthe-Vesdre-Amblève
(asbl GREOVA)

COMMUNE D'OUFFET
PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL

Procès-verbal de la CLDR
Du 6 février 2023 à 20h
Administration communale d'Ouffet
(Rue du Village 3, 4590 Ouffet)

Présences

Représentation	Effectifs	Suppléants
<u>Géographie</u>	JANSSEN Paulette VAN SULL Philippe GROSFILS Francis	~~LIZEN Jean-Marie~~ JADIN Benoît ~~LAWALREE Geneviève~~
<u>Politique</u>	~~MAILLEUX Caroline~~ Excusée LARDOT Renée ~~FROIDBISE Francis~~ BRAQUET Marie-Jeanne	~~PREVOT Michel~~ ~~SERVAIS Emilie~~ ~~SEIDEL Marie Cécile~~ ~~LESPAGNARD Lionel~~
<u>Groupe d'âge</u> 30 ans et moins 30 à 50 ans + de 50 ans	~~MARTIAL François~~ MASSIN Arnaud ~~RUTHY Phillippe~~	POULIPOULIS Simon ~~WAUTELET Fanny~~ ~~DEFREERE Marcel~~
<u>Associatif et autres</u>	TRINE Jean-Marie ~~DEFRECHEUX Marie-Louise~~ ~~KALBUSCH Xavier~~ ~~WAUTELET Paul~~ MOES Jean-Marc ~~LEGRAND Jean-Pierre~~ GROGNA Pierre ~~DALVAUX Anandi~~ ~~JACOB Tony~~	~~VANDROMAELA~~ ~~MARCHAL Caroline~~ ~~LACASSE Fabian~~ ~~LIZEN Valérie~~ ~~SERVAIS Yves~~ BAUDOIN Joseph VANDERVORST Phillippe ~~LIMBOURG Sara~~

Agents de développement du GREOVA : LACASSE Maud

Rappel de l'ordre du jour :

1. Présentation et proposition d'approbation du PV du 27 avril 2023 ;
 2. Présentation état des lieux des deux fiches-projets en cours de convention : 1.4 et 3.2 ;
 3. Proposition d'approbation du projet de la fiche-projet 1.4 afin de convoquer un comité d'accompagnement ;
 4. Présentation et proposition d'approbation du rapport annuel 2023 de l'ODR ;
 5. Divers
-

Compte rendu de la réunion :**1. Présentation et proposition d'approbation du PV du 27 avril 2023**

L'assemblée approuve le PV du 27 avril 2023 sans remarque et à l'unanimité. Madame CASSART s'excuse de son absence pour cette réunion.

2. Présentation état des lieux des deux fiches-projets en cours de convention : 1.4 et 3.2

- Fiche-projet 3.2 – logements tremplins à Ellemelle :

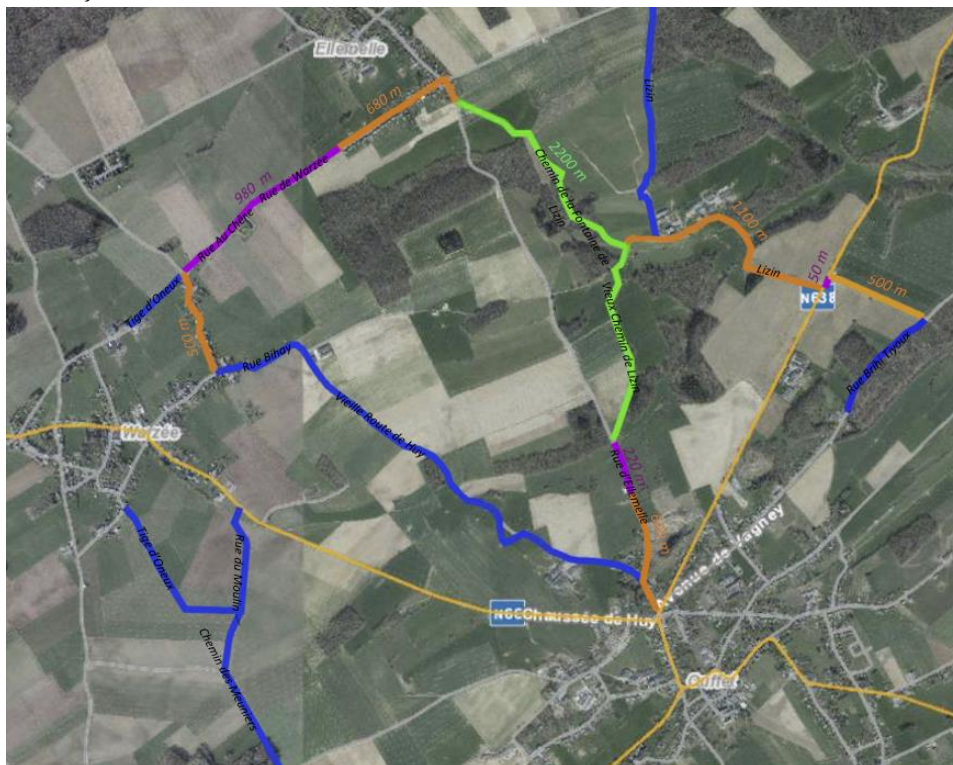
Pour rappel, dans le cadre de ce projet, la Commune a reçu une convention-exécution et l'Administration a accepté l'avant-projet en date du 26 juillet 2022. Depuis, le dossier définitif est donc en cours de rédaction par l'auteur de projet ainsi que la Commune. Récemment, le dossier définitif est parti pour approbation à l'Administration. Il comprenait, notamment, le cahier spécial des charges et le marché public nécessaires à l'attribution des travaux à un entrepreneur. En décembre 2023, le Développement rural a marqué son accord mais la Commune est toujours dans l'attente de la notification officielle qui devrait arriver. A ce moment, il sera possible de lancer le marché public. Ce projet arrive donc à la fin des démarches. Il restera à proposer aux membres de la CLDR un ROI pour la gestion des logements.

- Fiche-projet 1.4 – liaisons douces entre Warzée, Ellemelle et Ouffet :

Pour rappel, cette fiche fait également l'objet d'une convention-exécution et cela signifie que les travaux doivent être mis en adjudication dans les 36 mois suivant cette convention, soit au plus tard le 23 février 2026. Un auteur de projet a été désigné en 2023 (Gesplan), le dossier avant-projet est dorénavant constitué et est présenté ce jour à la CLDR. Suite à cette présentation, il est espéré pouvoir convoquer un comité d'accompagnement avec le Développement rural afin de lui présenter les plans finalisés ainsi que le budget. Par la suite, lorsque le SPW aura accepté l'avant-projet, Gesplan devra réaliser le projet définitif. Ce programme est identique à la fiche-projet précédente avec des délais adaptés entre chaque étape.

Concernant ce projet, des aménagements partiels ont déjà été réalisés via d'autres sources de financement que le PCDR (appels à projets, fonds propres communaux, etc.). L'objectif est donc de poursuivre ces aménagements, notamment vers Ellemelle, en site propre. Une liaison vers Anthisnes a été envisagée mais abandonnée, *rue Saint-Anne*, à cause de la CILE. Un autre tracé a dû donc voir le jour et ce dernier a été accepté lors d'une précédente CLDR.

Rappel des tronçons :



La boucle telle qu'imaginée/présentée débute *Tige de Hody et rue au Chêne à Warzée* puis *rue de Warzée et rue d'Ouffet à Ellemelle* pour ensuite traverser le bois en direction du donjon de Lizin et terminer *rue d'Ellemelle à Ouffet*. Aujourd'hui, les membres souhaitent modifier le tracé pour éviter d'indurer le chemin en vert clair pour favoriser la rénovation de la *rue Bihay* et de la *Vieille Route de Huy* (voie agricole excepté cyclo/piétons) déjà indurée (tracé bleu). Seulement, cette proposition allonge le projet annoncé. En outre, la CLDR a, en 2022, approuvé la triangulation comme mentionnée sur la carte. Il est également rappelé que les subsides, quels qu'ils soient, doivent répondre à des critères précis et qu'il n'est pas possible de faire ce dont on désire avec. La Commune est tenue de respecter les règles fixées sous peine de ne pas obtenir les subsides.

Au vu des différentes remarques et l'impossibilité de se mettre d'accord sur les aménagements souhaités, *entre la majorité de la CLDR et les mandataires présents*, la Commune et le GREOVA vont prendre contact avec l'Administration afin d'envisager la suite de ce dossier de la meilleure manière possible. La CLDR pense qu'il est possible de trouver un compromis et d'envisager moins de béton sur ce tracé dans les bois. Une nouvelle CLDR sera certainement programmée en mars afin de revoir le dossier. Il ne faut pas oublier que pour ce projet la Commune a dû acheter quelques parcelles afin d'obtenir l'espace nécessaire à la réalisation du projet.

Certains membres insistent pour conserver la liaison Lizin > N63 > Troydo. Le collège a décidé de laisser ce tronçon en l'état et donc ne pas réaliser le passage protégé sur la N63 pour les raisons suivantes :

- a. Diminuer le montant des travaux afin de rester dans une subsideation raisonnable pour le budget communal ;
- b. Réticences importantes de la part du SPW.

3. Proposition d'approbation du projet de la fiche-projet 1.4 afin de convoquer un comité d'accompagnement.

Ce point est remis à l'ordre du jour d'une réunion ultérieure.

4. Présentation et proposition d'approbation du rapport annuel 2023 de l'ODR.

Le rapport annuel 2023 est présenté aux membres. La Commune signale que le prix des locations a été revu à la hausse afin de réduire le déficit financier. Il est important de noter que les Ouffetois bénéficient tout de même d'un prix avantageux.

Les membres approuvent le rapport ODR/CLDR 2023.

5. Divers

/

Madame Lardot remercie les membres pour leur présence et leur franchise et clôture la rencontre à 21H10.

Groupement Régional Economique
Ourthe-Vesdre-Amblève
(asbl GREOVA)

COMMUNE D'OUFFET
PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL
Procès-verbal de la CLDR
Du 30 septembre 2024 à 19h
Administration communale d'Ouffet
(Rue du Village 3, 4590 Ouffet)

Présences

Représentation	Effectifs	Suppléants
<u>Géographie</u>	JANSSEN Paulette VAN SULL Philippe GROSFILS Francis	LIZEN Jean Marie JADIN Benoît ~~LAWALREE Geneviève~~
<u>Politique</u>	MAILLEUX Caroline LARDOT Renée ~~FROIDBISE Francis~~ BRAQUET Marie-Jeanne	PREVOT Michel SERVAIS Emilie SEIDEL Marie-Cécile LESPAGNARD Lionel
<u>Groupe d'âge</u> 30 ans et moins 30 à 50 ans + de 50 ans	MARTIAL François MASSIN Arnaud RUTHY Phillippe	POULIPOULIS Simon ~~WAUTELET Fanny~~ DEFREERE Marcel
<u>Associatif et autres</u>	TRINE Jean-Marie ~~DEFRECHEUX Marie-Louise~~ KALBUSCH Xavier ~~WAUTELET Paul~~ MOES Jean-Marc ~~LEGRAND Jean-Pierre~~ GROGNA Pierre DALVAUX Anandi JACOB Tony	~~VANDROMAEL A~~ MARCHAL Caroline LACASSE Fabian LIZEN Valérie SERVAIS Yves BAUDOIN Joseph VANDERVORST Phillippe LIMBOURG Sara

Agents de développement du GREOVA : LACASSE Maud

Rappel de l'ordre du jour :

1. Approbation du PV du 6 février 2024 (décision à prendre) ;
2. Fiche projet 1.4. : Liaisons douces intervillageoises/intercommunales, présentation du projet adapté suite à la précédente CLDR (décision à prendre) ;
3. Désignation d'un auteur de programme en vue de confectionner un nouveau PCDR (information) ;
4. Attribution du marché de travaux relatif aux logements Tremplins (information) ;
5. Divers

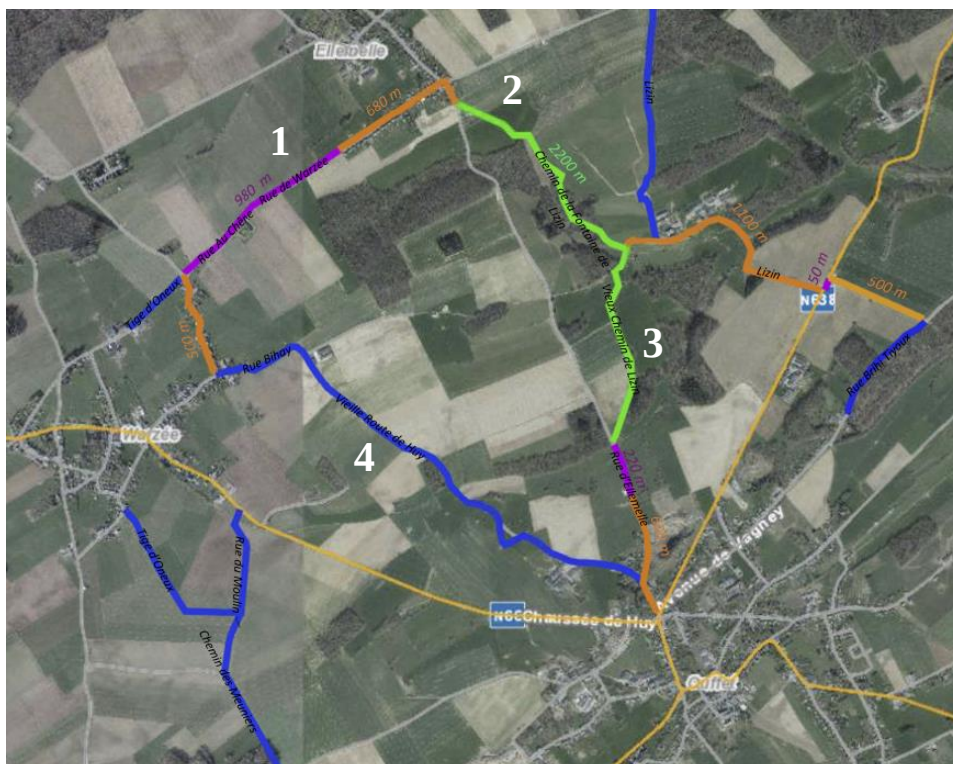
Compte rendu de la réunion :

6. Approbation du PV du 6 février 2024 (décision à prendre)

L'assemblée approuve le PV du 6 février 2024 moyennant une correction page 4, second paragraphe : *Au vu des différentes remarques...* Selon Monsieur Jadin, il n'y avait pas de divergence d'opinions puisque l'ensemble des membres de la CLDR (hors mandataires) était d'accord de rejeter une partie du projet proposé, c'est-à-dire la mise en œuvre des tronçons 2 et 3. En outre, Monsieur Jadin n'est également pas d'accord avec la 3^{ème} phrase de la page 4 : *la commune est tenue de respecter les règles fixées sous peine de ne pas obtenir les subsides.*

7. Fiche projet 1.4. : Liaisons douces intervillageoises/intercommunales, présentation du projet adapté suite à la précédente CLDR (décision à prendre)

Après l'avis négatif de la plupart des membres lors de la dernière CLDR, la Commune a mandaté Gesplan pour revoir le projet selon les demandes. Voici les propositions de modifications :



- ✗ **Le tracé 1** correspond au tronçon 1 précédent : il connaîtra les aménagements déjà proposés : il s'agit d'une piste en site propre qui représentera la majeure partie du projet (expropriations comprises). Des ouvertures sont prévues au sein de la piste pour laisser passer les agriculteurs dans leurs champs. La haie, remarquable, conditionnera le tracé de la piste. D'autres plantations sont prévues avec des subventions différentes du SPW. Un membre signale qu'il faudra veiller aux jets de pierres de part et d'autre des ouvertures pour les agriculteurs. Cela peut être dangereux pour les usagers.
- ✗ **Les tracés 2 et 3** correspondent aux tronçons 2 et 3 du projet précédent : aucune modification ne sera apportée et les chemins resteront en l'état actuel. Madame Lardot regrette cette décision et estime qu'il faut être sportif pour emprunter ces chemins.
- ✗ **Le tracé 4** fait partie de la nouvelle proposition. La vieille route de Huy est actuellement une « *voie agricole excepté cyclo/piétons* ». Elle n'est protégée par aucun élément physique à ses extrémités afin d'empêcher les voitures de passer. Afin de barrer l'accès aux voitures, la Commune réfléchit à un système qui le matérialiserait. La Commune propose de la remettre en état par la pose d'un hydrocarboné sur une distance de 1300 m. Une surlargeur est prévue pour la protection des usagers faibles à l'endroit des virages encaissés. Les membres marquent leur accord sur cette proposition. Monsieur Jadin fait remarquer qu'un amoncellement, anormal, d'eau sale se fait systématiquement du côté du poulailler de l'agriculteur lorsque l'étable est nettoyée. L'odeur est dérangeante pour les passants. Il y a un drain mais l'eau arrive en trop grande quantité et celui-ci n'est pas censé réceptionner ce genre d'accumulation.

Ce projet, dans sa globalité, a aussi été revu budgétairement. En effet, le plafond du Développement rural est de 680.000€. Il a été décidé de revoir les aménagements en fonction de ce subside afin que la part communale soit raisonnable. Madame Cassart précise qu'à l'avenir la mobilité douce sera encore développée mais avec d'autres sources de subventions et d'autres plans. Monsieur Jadin ajoute que si, à l'avenir, la N63 devait être traversée, des aménagements seraient nécessaires pour protéger les cyclistes et piétons. Il fait remarquer que la séparation des cyclistes et des piétons sur les modes doux devra être envisagée. Monsieur Grogna rappelle l'importance de la réalisation du tronçon 4 (rue d'Ellemelle) du projet précédent. Les piétons sont en danger le long de cette voirie. Madame Cassart reconnaît cet état de fait et assure l'intégrer dans un prochain plan.

La CLDR approuve l'avant-projet présenté et demande à la Commune de convoquer le Comité d'accompagnement pour la suite de l'activation de cette fiche-projet.

8. Désignation d'un auteur de programme en vue de confectionner un nouveau PCDR (information).

Suite au marché public lancé un peu plus tôt dans l'année afin de nommer l'auteur de programme du nouveau PCDR, le GREOVA a été désigné en tant que tel. Il s'agit du seul organisme qui a répondu au marché de la Commune. Son travail débutera en 2025, dès que le nouveau conseil communal sera en place.

9. Attribution du marché de travaux relatif aux logements Tremplins (information).

Le dossier est actuellement à la Tutelle et l'attribution du marché est en cours. Les travaux sont espérés en 2025.

10. Divers

/

Madame Cassart remercie les membres pour leur présence et leur franchise et clôture la rencontre à 19H45.